

RAPPORT D'ACTIVITÉS



SMIRTOM

DE LA RÉGION
DE Montargis

2023



SMIRTOM
DE LA RÉGION
DE Montargis

Rapport d'activités 2023

Président : René BÉGUIN

Textes et photos : Service communication

SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le territoire	6
La gouvernance	7
1/ Le comité syndical	7
La structure	8
1/ Le personnel	8
2/ Le matériel	8
Les sites	9

INDICATEURS TECHNIQUES

Les collectes	12
1/ La collecte des Ordures Ménagères (OMR)	12
2/ La Collecte Sélective (CS)	13
A/ La collecte des Emballages et Journaux Revues Magazines	13
B/ La collecte du carton «brun»	14
C/ La collecte du verre	14
Les chiffres clés	15
Les déchèteries	16
A/ Les 3 déchèteries	16
B/ Le traitement : prestataires et contrats	17
C/ Les déchets verts	18
La synthèse des collectes et traitements	20
Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagés et Assimilés	22
Les évènements marquants	23
La communication	24
Le tri à la source des biodéchets	25


INDICATEURS FINANCIERS

Les principaux contrats	28
Les coûts du service	31
A/ La répartition des charges	31
B/ La répartition des coûts complets par étapes techniques et par flux	32
Les recettes	32
A/ La répartition des recettes	32
B/ Les participations	34
La fiche de synthèse 2023	36

LEXIQUE







PRÉSENTATION GÉNÉRALE

LE TERRITOIRE

Le SMIRTOM de Montargis exerce ses compétences de collecte et de traitement des déchets pour trois groupements de communes :



L'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME)



La Communauté de Communes des 4 Vallées (CC4V)



La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais (St Hilaire sur Puiseaux - Chapelon)



Cela représente :



En plus de ces 36 communes, la communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO) adhère pour la compétence traitement des Ordures Ménagères. Elle représente :



1/ Le comité syndical



René BÉGUIN
Président
Maire de Corquilleroy



Arlette PROCHASSON
1ère Vice Présidente
aux Ressources humaines
Adjointe à la Mairie de Pannes



Éric GODEY
2ème Vice Président
aux Finances
Maire de Lombreuil

Agglomération Montargoise Et rives du Loing

Sont élus TITULAIRES

Mme BELLIERE Valérie - Cepoy
Mme FÉVRIER Catherine - Amilly
M. JOLIVET Thierry - Châlette-sur-Loing
M. LAVIER Jean-Charles - Amilly
M. MALET Philippe - Montargis
M. RAMBAUD Christophe - Châlette-sur-Loing
Mme PONLEVÉ- LAURENT Christiane - Conflans-sur-Loing
M. SAILLARD François - Paucourt
M. TERRIER Charles - Montargis
M. TOURATIER Claude - Villemandeur

Sont élus SUPPLÉANTS

Mme BASCOP Valérie - Vimory
M. BOURILLON Christian - Chevillon-sur-Huillard
Mme BOURRY Caroline - Montargis
M. CAROUX Jean-Claude - Corquilleroy
M. DESRUMAUX Vincent - Mormant-sur-Vernisson
Mme GANNAT Fanny - Villemandeur
M. GRANDJEAN René - Cepoy
Mme JULIEN Nelly - Amilly
M. LALOT Jacques - Châlette-sur-Loing
M. LELIÈVRE Gérard - Saint-Maurice-sur-Fessard
M. MASSONNEAU Philippe - Villemandeur
M. MOREAU Guy - Paucourt
Mme STARTCHENKO Sylvie - Solterre

Communauté de Communes des 4 Vallées

Sont élus TITULAIRES

M. BERTHAUD Jean - Dordives
M. D'HAEGER Jean-Luc - Le Bignon Mirabeau
Mme GADOIS Céline - Sceaux-du-Gâtinais
M. HARANG Michel - Préfontaines
M. LARCHERON Gérard - Ferrières-en-Gâtinais

Sont élus SUPPLÉANTS

Mme BERNARD Françoise - Corbeilles
M. DE TEMMERMAN Pascal - Nargis
M. FRISH Daniel - Dordives
M. GIBault Didier - Courtempierre
M. VERCRUYSSSEN Jean-Louis - Chevry-sous-le-Bignon

Communauté de Communes Canaux et Forêt en Gâtinais

M. DAUX Dominique - Chapelon

M. LECOMTE Joël - Saint Hilaire-sur-Puiseaux

Communauté de Communes de la Cléry du Betz et de l'Ouanne

M. HAMON Stéphane - Chuelles

M. PIAT Serge - Louzouer (suppléant)

1/ Le personnel

Les différents services rendus par le SMIRTOM sont assurés en « régie ». Les agents du syndicat sont placés sous le statut de la fonction publique territoriale.

En 2023, on comptait 104 agents titulaires et contractuels.



2/ Le matériel



14 camions bennes

Dédiés à la collecte OM et CS dont 4 camions en location et 2 mini-bennes dédiées à la collecte des points particuliers et rues étroites



4 camions grue

Dont un en location, pour le transfert/transport de la collecte de colonnes aériennes et enterrées.



1 utilitaire 20 m³

pour le transfert de diverses livraisons



13 bennes

déposables de 30m³



3 containers

1 de stockage de DEEE sur le site d'Amilly, 2 pour la recyclerie Planète R



3 fourgons

Pour la réparation/livraison de bacs, nettoyage des points d'apports volontaires.



4 engins de manutention

Dont deux chargeuses dédiées aux déchèteries, 1 téléscopique et 1 chariot élévateur.



8 véhicules légers

de service

Corquilleroy



Un centre de recyclage, une plate-forme de compostage

Amilly



Une déchèterie



Les bureaux administratifs



Une Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

Dordives



Les vestiaires de Corquilleroy pour les agents du SMIRTOM



Une déchèterie



Aujourd'hui,
1 tonne d'emballages en
carton recyclé fait économiser
2,5 tonnes de bois.





INDICATEURS TECHNIQUES

Les indicateurs techniques exposés dans les pages suivantes illustrent les performances du syndicat en matière de collecte et de traitement des déchets

1/ La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles s'effectue sur l'ensemble du territoire en porte-à-porte en bacs ou sacs une fois par semaine au minimum.

Des colonnes enterrées, installées au pied de certains immeubles collectifs, sont vidées deux fois par semaine.

Une fois ramassées, les OMR sont acheminées à l'Unité de Valorisation Énergétique d'Amilly pour y être incinérées et valorisées via le réseau de chaleur.

Bilan des tonnes collectées (SMIRTOM et particuliers) :

ANNÉE	Tonnage collecté par le SMIRTOM	Population en nombre d'hab. réf. CITEO	Ratio kg/hab/an
2016	19 613,00	76 870	255,15
2017	19 455,51	76 870	253,10
2018	19 303,45	78 589	245,63
2019	18 899,00	79 214	238,58
2020	19 651,00	79 139	248,31
2021	19 646,00	79 570	246,90
2022	19 204,00	79 947	240,21
2023	18 682,82	80 203	232,94

En 2023, les tonnages d'OMR sont en baisse, soit -0,74 %

Le traitement des OMR

Le traitement énergétique des OMR est réalisé sur l'Unité de Valorisation d'Amilly. Par délibération en date du 15 juin 2010, le SMIRTOM a adopté le principe d'une Délégation de Service Public (DSP) de traitement des déchets par valorisation énergétique et vente de chaleur.

La procédure de choix du délégataire a été conclue le 23 juillet 2013 par la signature d'une convention de délégation du service public de traitement par valorisation énergétique avec la Société Suez RV Energie.

Cette délégation permet de réaliser et d'amortir les investissements correspondants sur la durée du contrat, soit 20 ans.

La vente de chaleur a débuté le 06 janvier 2015, par le déploiement du réseau vers le centre hospitalier jusqu'à l'Établissement Scolaire EREA Simone Veil, régit sous une convention quadripartite avec la Mairie d'Amilly.

En 2022 et conformément à la directive Européenne 2010/75 sur le BREF incinération, il a été obligatoire de mener des travaux de mise en conformité :

- Sur le traitement des fumées, notamment des oxydes d'azote.
- Sur la mise en place d'un contrôle vidéo pour le déchargement des déchets

Ces travaux ont été contextualisés au terme de l'avenant 4 au contrat de DSP Suez pour un montant de 1 600 000€ et un coût d'exploitation annuel de 200 000€.

Bilan des tonnes livrées à l'UVE d'Amilly :

Apporteurs	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Evol.
SMIRTOM	19 256,83	18 860,10	18 324,08	-2 %
BOIS	2 306,00	1 510,00	1 494,00	-35 %
Particuliers	389,17	343,90	358,74	-12 %
3CBO	4 493,00	4 293,00	4 077,00	-4 %
Archives	0,00	0,00	9,18	0 %
Particuliers SUEZ	1 048,00	1 753,00	3 050,00	67 %
Refus de tri	-	-	427,00	-
TOTAL REÇU		26 760,00	27 740,00	-3 %



	2022	2023
REFIOM	913 t	959 t
MÉTAUX	452 t	285 t
Mâchefers	5 205 t	5 366 t

Bilan des tonnes de sous-produits issus de l'incinération :

2/ La Collecte Sélective (CS)

Elle concerne les emballages triés et collectés dans le bac jaune et colonne à emballages, les cartons bruns déposés en déchèterie et le verre ménager déposé dans les colonnes.

A/ La collecte des Emballages et Journaux Revues Magazines (JRM)



Les tonnages d'emballages et de Journaux Revues Magazines continuent de chuter en 2023.

Bilan des tonnes collectées :

Années	2021	2022	2023	Evol.
Tonnages Collectés	3 871,41	3 683,80	3 486,72	-197.08 t

Une fois collectés, ces emballages et journaux revues magazines sont acheminés sur le site de Corquilleroy afin d'y être stockés puis rechargés en vue d'être transférés vers le centre de tri COVED à Ormoy dans l'Yonne (le stock réalisé est la différence entre les tonnages collectés et livrés).

Le transport s'effectue en benne 30 m³ sans compaction avec retour de nos refus de tri à l'UVE d'Amilly.

Le centre de tri d'Ormoy assure le tri par matériau et leur conditionnement en vue de leur expédition vers les filières de valorisation, matière par matière.

Bilan des tonnes livrées au centre de tri à Ormoy :

Années	2021	2022	2023
Tonnages triés	3 852	3 646	3 519

Afin de déterminer les taux de matériaux acheminés au centre de tri d'Ormoy par collectivité, une caractérisation mensuelle des tonnages entrants est effectuée pour le compte du SMIRTOM.

Celle-ci permet de connaître la qualité du tri de la collectivité et ainsi répartir les quantités de matériaux par type (cartonnette, briques alimentaires, bouteilles PET etc..) en vue de leur envoi vers les différents recycleurs.

En 2023, le taux de refus est en baisse de 3 % par rapport à 2022. Il représente environ 23,5 % contre 20% des emballages et Journaux revues Magazines valorisés (pourcentage des tonnages entrant au centre de tri et tonnes de refus expédiées).

Les indésirables trop fréquemment retrouvés dans la Collecte Sélective sont :

- des Ordures Ménagères,
- du verre,
- des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques,
- des textiles,
- des bouteilles de protoxyde d'azote.



Caractérisation au centre de tri COVED à Ormoy

3 153,82 tonnes de déchets de Journaux Revues Magazines

et d'emballages envoyés depuis le centre de tri vers les recycleurs sur 2023, soit 20% de moins que sur l'année 2022.

Les refus représentent **816,40 t** de refus valorisés en Combustibles Solides de Récupération (CSR) et **427** tonnes incinérées à l'UVE d'Amilly.

LES COLLECTES

B/ La collecte du carton « brun »

La collecte du carton est réalisée :

- en apport volontaire dans les 3 déchèteries du syndicat pour les particuliers et les professionnels.
- en porte-à-porte pour les professionnels : soit par le service Redevance Spéciale pour les commerçants ou par l'ALPEJ pour les commerçants du centre-ville de Montargis. Cette collecte est planifiée après la signature d'une convention auprès du service Redevance Spéciale, qui donne lieu à une facturation trimestrielle.



Bilan des tonnages cartons collectés

Type de collecte	2022	2023
Déchèterie d'AMILLY	219,90	215,47
Déchèterie de CORQUILLEROY	167,97	201,26
Déchèterie de DORDIVES	71,40	83,80
ALPEJ	44,72	40,78
REDEVANCE SPÉCIALE	117,35	130,04
Total annuel	621,34	671,35

500,53 tonnes de carton brun collectées en déchèteries en 2023.

Après avoir été collectées, les bennes sont acheminées en régie par le service transfert/transport du SMIRTOM vers le centre de tri VEOLIA, situé à Lorris. Une fois trié et conditionné, le carton est expédié vers la filière de recyclage.



C/ La collecte du verre



Cette collecte est réalisée grâce à des points d'apport volontaire composés de colonnes (aériennes, semi-aériennes et enterrées) sur l'ensemble des 36 communes du syndicat.

Au total, 155 colonnes aériennes et 40 colonnes enterrées sont implantées à ce jour.

Ce sont deux colonnes supplémentaires qui ont été mises en place sur 2023, reste encore 38 points supplémentaires qui permettraient d'augmenter les performances de recyclages du syndicat.

Lorsque la collecte est réalisée, l'ensemble du verre est stocké sur le site de Corquilleroy en vue de son chargement avant transfert vers une usine de recyclage.

2 212,56 tonnes de verre ont été recyclées en 2023



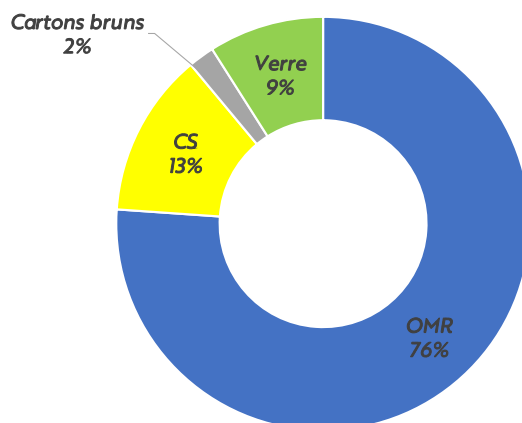
Synthèse des déchets collectés

Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages et papiers	Cartons Bruns	Verre
1 à 5 passages par semaine selon le territoire	1 passage par semaine ou 1 passage tous les 15 jours selon le territoire	Bennes en Déchèteries	Bornes d'apports
18 683 tonnes	3 486,72 t collectées	500,53 t	2 212,56 t expédiées
232,94 kg/hab.	soit 45,83 kg/hab.	6,31 kg/hab.	27,59 kg/hab

Bilan des matériaux recyclés ou valorisés en tonne issus de la Collecte Sélective

COLLECTE SÉLECTIVE / VALORISATION DES MATIÈRES 2023				
Matériaux expédiés	2022	2023	EVOL	"Performance kg/hab"
JRM	810,40	559,00	-31 %	6,97
ACIER	110,04	103,44	-6 %	1,29
ALU	11,36	12,1	7 %	0,15
EMR (cartonnette)	1336,86	1100,514	-18 %	13,72
FILM PE	92,36	32,4	-65 %	0,40
MIX PEHD	134,46	129,84	-3 %	1,62
MIX PET CLAIR	309,68	265,1	-14 %	3,31
MIX PET FONCE	56,5	23,34	-59 %	0,29
TETRA	62,72	35,44	-43 %	0,44
Gros de Magasin	70,72	76,25	8 %	0,95
REFUS DE TRI	965,93	816,40	-15 %	10,18
TOTAL EMBALLAGES/JRM	3 961,03	3 153,82	-20 %	39,32
VERRE	2 154,20	2 212,56	3 %	27,59
TOTAL CS hors cartons déchèterie	6 115,23	5 366,38	-12 %	66,91
CARTON PARTICULIERS	459,27	500,53	9 %	6,24
TOTAL	6 574,50	5 866,91	-11 %	73,15

Répartition des déchets par habitant



LES DÉCHÈTERIES

Le SMIRTOM possède sur son territoire 3 déchèteries respectivement sur les communes de :

AMILLY : 215, route de Paucourt
Site soumis à déclaration contrôlée

CORQUILLEROY : 20, route de Chaumont
Site classé : Installation Classée Pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation

DORDIVES : route de Bransles
Site soumis à déclaration contrôlée

Les trois sites sont ouverts du lundi au samedi, de 8h00 à 12h00 et de 13h45 à 17h00.

Les trois déchèteries du SMIRTOM sont accessibles grâce à la carte de déchèterie. Celle-ci est nominative et délivrée gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Aucun des sites n'accepte les extincteurs, les déchets amiantés, les déchets de soins, les bouteilles de protoxyde d'azote et de gaz.

Depuis octobre 2022, les pneus sont acceptés en déchèterie, à raison de 4 pneus par an et par foyer. Ces derniers doivent respecter certaines consignes afin d'être acceptés : propres, entiers, et déjantés. Seuls les pneus de voitures, motos et petits utilitaires sont acceptés. Les professionnels, poids-lourds, agraires et véhicules de génie civils sont interdits.

Bilan des tonnes collectées

En 2023, 16 543,82 tonnes de déchets ont été collectées sur les trois sites, ainsi que 11 544,36 tonnes de déchets verts, soit un total de 28 088,18 tonnes pour l'ensemble des déchèteries. Les tonnages captés en déchèterie sont de nouveau en baisse de -3 %.

TYPE DE DÉCHETS	AMILLY		CORQUILLEROY		DORDIVES		TOTAUX	EVOL.
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2023	22/23
CARTON	219,90	215,47	167,97	201,26	71,40	83,80	500,53	9 %
BOIS	332,42	372,24	804,87	744,02	289,50	215,07	1 331,33	-7 %
FERRAILLE	234,27	258,54	482,72	475,02	155,20	169,32	902,88	4 %
TOUT VENANT	1 078,76	1 027,51	2 064,12	2 137,22	703,98	691,20	3 855,93	0 %
TOUT VENANT / PLACO	-	-	-	-	-	-	-	-
MOBILIER	493,75	522,24	1 084,85	1 195,30	275,55	282,79	2 000,33	8 %
PLÂTRE	114,22	114,56	249,54	337,50	114,22	111,20	563,26	18 %
D3E Eco-systèmes	207,82	227,66	297,60	277,57	102,75	104,68	609,91	0 %
D3E PAM ressourcerie	-	-	100,02	127,13	-	-	127,13	27 %
DMS Eco dds	31,39	34,06	53,14	52,81	23,57	19,48	106,35	-2 %
DMS	24,59	22,16	41,23	30,87	13,577	10,322	63,343	-20 %
DTQD Piles	2,81	2,58	3,11	2,42	0,74	0,57	5,56	-16 %
Batteries	5,50	6,95	11,68	11,04	2,92	2,05	20,04	0 %
Huiles	0,00	12,10	0,00	21,96	0,00	7,92	41,98	-
Tubes fluos	0,56	0,37	0,83	1,04	0,24	0,11	1,52	-7 %
Ampoules	0,08	0,23	0,20	0,47	0,00	0,12	0,81	196 %
Encre	0,61	0,62	0,79	1,35	0,06	0,18	2,14	48 %
Textile	39,80	30,90	65,67	25,04	11,16	9,78	65,71	-44 %
GRAVATS non valorisables	-	-	-	0,00	-	-	0,00	-
GRAVATS valorisables	466,36	780,60	5 495,04	4 511,39	1 115,34	1 047,90	6 339,89	-10 %
TOTAUX / AN	3 252,85	3 628,77	10 923,37	10 153,40	2 880,20	2 756,48	16 538,65	-3 %
DÉCHETS VERTS	3 113,86	2 921,18	7 512,40	7 463,18	1 117,74	1 160,00	11 544,36	-2 %

Le traitement : prestataires et contrats

Chaque déchet déposé en déchèterie suit une filière d'élimination ou de valorisation spécifique selon sa nature, d'où l'importance du suivi des consignes de dépôt.

Au fil du temps de nombreuses filières de valorisation se sont mises en place, afin de permettre le recyclage ou la valorisation de nouvelles matières. Ces filières évoluent, et certaines demandent plus de rigueur dans le tri en haut de quai lors des dépôts des usagers.

LES PRESTATAIRES TITULAIRES DES MARCHÉS EN 2023 étaient les suivants :

- **Lot N°1 : Enlèvement et traitement des végétaux et bois :** SEPUR
- **Lot N°2 : Évacuation des refus de compostage :** SAS DECHAMBRE
- **Lot N°3 : Gestion partielle de la plate-forme de compostage :** SAS DECHAMBRE COMPOST
- **Lot N°4 : Conteneurisation, transport et valorisation des gravats valorisables :** SEPUR
- **Lot N°5 : Conteneurisation, transport et valorisation des gravats non valorisables :** SEPUR
- **Lot N°6 : Conteneurisation, transport et reprise des ferrailles :** SEPUR
- **Lot N°7 : Enlèvement et traitement des déchets dangereux spécifiques hors périmètre Eco-DDS** MARTIN ENVIRONNEMENT
- **Enlèvement et traitement des batteries :** MARTIN ENVIRONNEMENT
- **Enlèvement et traitement du tout-venant** SITA CENTRE OUEST

LES PRESTATAIRES :

- **pour les piles :** COREPILE
- **pour les cartouches d'encre :** COLLECTORS
- **pour les textiles :** l'association LE RELAIS
- **pour les D3E :** FAP chantier ICARE
- **pour les pneus :** ALIAPUR
- **pour le plâtre :** PAPREC

LES ECO-ORGANISMES* liés par une convention

- **pour les déchets dangereux :** EcoDDS
- **pour les lampes :** Récyllum
- **pour les D3E :** Ecosystème
- **pour le mobilier :** ÉcoMaison
- **pour les huiles :** Cyclevia
- **pour les textiles :** Refashion



À Noter :

Les éco-organismes sont des structures créées pour organiser la collecte des produits et équipements en fin de vie. Ils sont mis en place par les producteurs de ces déchets, dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP).

Ils apportent aux collectivités des solutions techniques de collecte et de traitement, ainsi que des soutiens liés aux performances et aux actions de communication engagées par celles-ci.

En 2023, de nouvelles REP sont mises en place sur l'ensemble des sites ainsi que 2 zones de réemploi permettant aux usagers de déposer les objets encore en fonctionnement sur les sites d'Amilly et de Corquilleroy.

LES DÉCHÈTERIES

Les déchets verts

Les déchets verts sont acceptés en apport volontaire dans les trois déchèteries du SMIRTOM.

Sur Dordives, une benne spécifique pour ces déchets est mise en place.

Sur les sites de Corquilleroy et d'Amilly, la réception se fait sur les plates-formes à même le sol.

Lorsqu'ils sont déposés à Amilly, les déchets verts sont évacués pour être compostés sur la plate-forme de l'entreprise Dechambre.

Les déchets verts de Dordives et Corquilleroy sont compostés sur l'installation de Corquilleroy, où ils suivent les différentes étapes nécessaires à la production de compost. Les refus de criblage sont évacués par l'entreprise Dechambre.

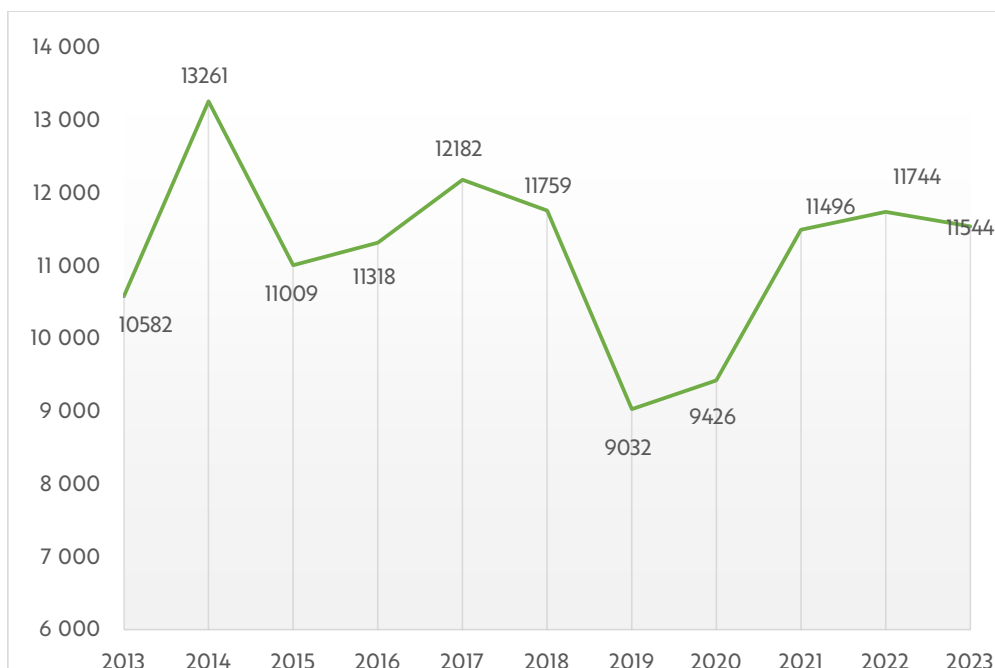


Les déchets verts sont collectés en apport volontaire sur les trois déchèteries. Les administrés déposent leurs déchets verts sur la plateforme prévue à cet effet.



4 168,57 tonnes de compost produites en 2023

Évolution des déchets verts entrants de 2013 à 2023 en tonnes





Après avoir été broyés, les déchets verts entrent en étape de fermentation.



Suite à un mois de fermentation et trois mois de maturation, les déchets verts passent ensuite en étape de criblage.



Les déchets verts ne correspondant pas aux normes de criblage seront réintégrés par la suite dans le processus de compostage.



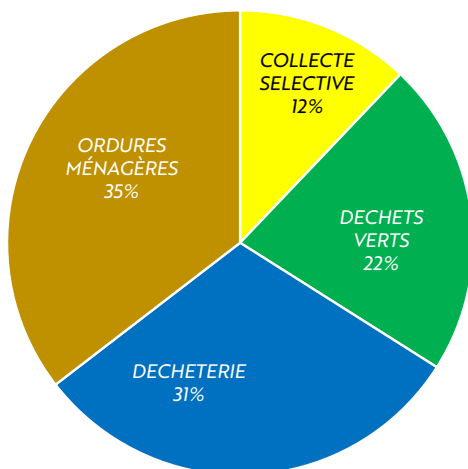
Le compost finalisé est mis à disposition gratuitement pour les particuliers et payant pour les professionnels.

LA SYNTHÈSE DES COLLECTES ET TRAITEMENT

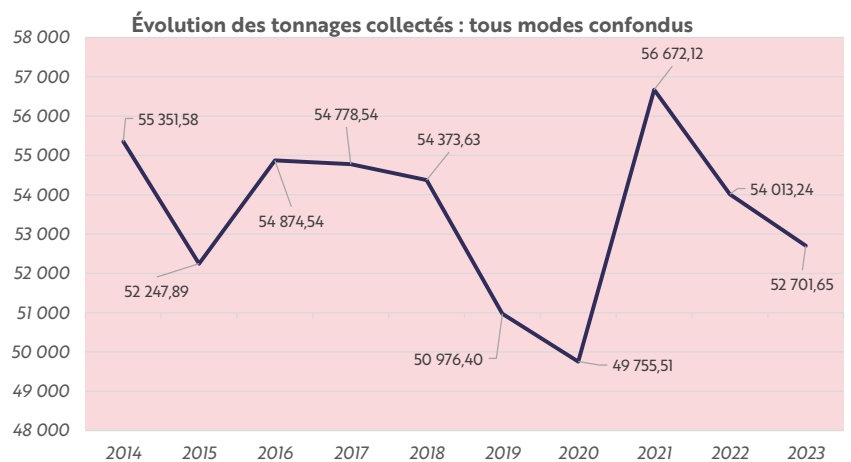
Synthèse par mode de collecte

MODE DE COLLECTE	DECHETERIE		PORTE A PORTE		APV		APPORT à l'UVE hors 3CBO		TOTAL
	TONNES	%	TONNES	%	TONNES	%	TONNES	%	
DÉCHETS									
OM			18 324,08	98,08 %			358,74	1,92 %	18 682,82
TOUT VENANT	3 855,93	100,00 %							3 855,93
MOBILIER	2 000,33	100,00 %							2 000,33
PLATRE	563,26	100,00 %							563,26
D3E	737,04	100,00 %							737,04
METAUX	902,88	100,00 %							902,88
BOIS	1 331,33	100,00 %							1 331,33
DMS	169,70	100,00 %							169,70
DTQD	67,58	100,00 %							67,58
TEXTILE	65,71	0,00 %							65,71
GRAVATS V	6 339,89	100,00 %							6 339,89
TUBES FLUOS	1,52	100,00 %							1,52
AMPOULES	0,81	100,00 %							0,81
ENCRE	2,14	100,00 %							2,14
TEXTILE	65,71	100,00 %							65,71
DECHETS VERTS	11 544,36	100,00 %							11 544,36
VERRE		0,00 %			2 212,56	100,00 %			2 212,56
EMBALLAGES/JRM			3 136,74	89,96 %	349,98	10,04 %			3 486,72
CARTON	500,53	74,56 %	170,82	25,44 %					671,35
TOTAL/MODE	28 148,73	53,41 %	21 631,64	41,05 %	2 562,54	4,86 %	358,74	0,68 %	52 701,65

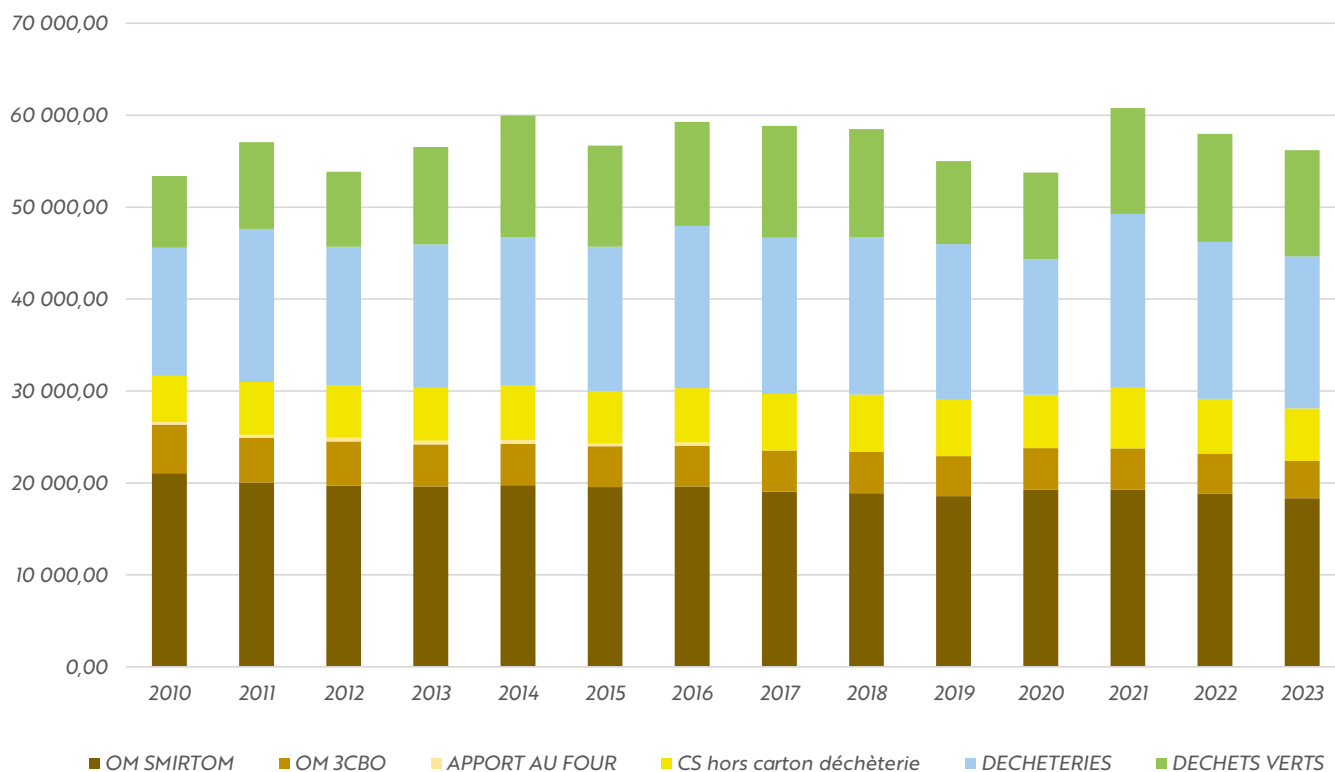
Répartition des déchets collectés par catégorie



Évolution des tonnages collectés : tous modes de collecte



Évolution des tonnages par typologie de flux de 2010 à 2023 :



Unité de valorisation AMILLY (45)	Centres de tri COVED (89) Tonnages sortants – refus inclus	Centres de tri VEOLIA (45) Tonnages sortants – refus inclus
OMR : 18 682,82 t	COLLECTE SÉLECTIVE : 3 153,82 t	CARTONS : 855,57 t
BOIS : 1 494 t		
TOTAL : 20 176,82 t	TOTAL : 3 153,82 t	TOTAL : 855,57 t

Apports en déchèteries et valorisation Matière (VM) ou Énergétique (VE)	Tonnes	Collecte Sélective	Tonnes
FERRAILLES : VM	902,88	VERRE	2 212,56
TOUT-VENANT : VE	3 735,34	EMBALLAGES VM	1 702,17
TOUT-VENANT : ISDND	120,59		
GRAVATS : VM	6 339,89	JRM VM	559,00
DMS/DTQD VE + VM	237,28	CARTONS VM	748,94
DEEE VM	737,04	REFUS de TRI VE	816,40
DECHETS VERTS COMPOST	4 168,57		
TOTAL	16 241,59	TOTAL	6 039,07

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGÉS ET ASSIMILÉS

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document obligatoire et réglementé, élaboré pour 6 ans.

L'objectif principal est d'atteindre une réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 15% à l'horizon 2030, par rapport à 2010.

Pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du PLPDMA, le SMIRTOM a déterminé une feuille de route composée de 5 axes répartis en 10 actions opérationnelles.

D'ici 2030, le déploiement des actions du PLPDMA, efforts cumulés du SMIRTOM et des collectivités adhérentes, permettrait de réduire les DMA de 90kg par habitant, par rapport à 2010.



En 2010, la production de déchets par habitant était de 601,73 kg/an.
Nous devrions atteindre 511, 47 kg/hab. en 2030

1



ÊTRE ÉCO-EXEMPLAIRE

L'exemplarité des collectivités territoriales engagées dans un PLPDMA porte sur la réduction de tous les déchets produits issus du fonctionnement comme de la mise en place des politiques publiques.

2

ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS :

Les déchets organiques représentent encore une part importante des ordures ménagères. Les déchets verts représentent quant à eux, le 1er flux emmené en déchèterie. Dans ce contexte, le SMIRTOM déploie plusieurs dispositifs adaptés à son territoire, comme le compostage partagé par exemple, afin d'apporter une solution au plus grand nombre d'usagers.

3

DURÉE DE VIE DES OBJETS ET RÉEMPLOI

Augmenter la durée de vie des produits ou de leurs composants permet d'alléger leur impact environnemental en optimisant leur utilisation.

- En augmentant la durée de vie totale de fonctionnement ou l'indice de réparabilité d'un produit,
- En consommant de façon plus responsable,
- En optimisant les usages et en favorisant le réemploi des objets.

4

SENSIBILISATION DES ACTEURS À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Il s'agit de l'ensemble des actions visant à :

Informier et sensibiliser l'ensemble des publics à la réduction des déchets

Valoriser et diffuser les gestes et démarches de prévention menées par ces cibles.

5

METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES ACTIONS EMBLÉMATIQUES FAVORISANT LA CONSOMMATION RESPONSABLE

La consommation responsable vise à mieux satisfaire les besoins des citoyens consommateurs, grâce à des biens et services plus économes en ressources, moins polluants, mais aussi grâce à d'autres formes de dispositifs économiques (location, partage, troc, marché de l'occasion, etc).



Réception d'une nouvelle benne de collecte



Une nouvelle BOM a rejoint le parc de véhicules le 21 mars 2023. Ce nouveau camion-benne a pour objectif de permettre le remplacement de véhicules vieillissants grâce notamment aux différentes options disponibles, améliorant ainsi le confort et la sécurité des agents.

Participation au challenge Inter-entreprises

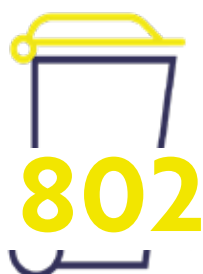
Pour la première fois, le SMIRTOM a concouru au Challenge inter-entreprises ! Deux équipes, soit 8 agents, ont ainsi participé aux différentes épreuves. Nos athlètes du SMIRTOM ont passé la ligne d'arrivée avec brio ! La première équipe a été classée 82^{ème} et la seconde équipe 144^{ème} sur 154. Bravo à eux pour leur bravoure et leur dynamisme !



Quelques chiffres



bacs Ordures Ménagères vendus en 2023



bacs de tri sélectif mis à disposition en 2023



bacs de tri sélectif échangés en 2023



cartes de déchèteries créées en 2023

LA COMMUNICATION

De nouveaux outils de communication



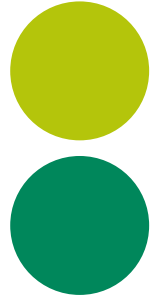
◀ La Malline, jeu sur le modèle du jeu de l'oie avec des questions liées à l'environnement.

Les caissons Educ'Actifs ▶ sont des dispositifs mobiles qui permettent de découvrir et d'apprendre par le jeu et l'interaction



Une nouvelle charte graphique pour les Biodéchets

Afin de favoriser le tri à la source des biodéchets sur le territoire du SMIRTOM de la région de Montargis, une charte graphique a été élaborée par l'agence JTS conseils. Cette charte graphique permet à la collectivité d'identifier les dispositifs et documentation liés aux biodéchets.



Animations



Les interventions écoles et manifestations ont continué en 2023. Les ambassadeurs du tri sont partis à la rencontre des usagers de tout âge afin de leur expliquer les bons gestes du tri.

2 911 enfants et adolescents sensibilisés de la maternelle au lycée.

Afin de répondre à la réglementation mise en vigueur pour le 1er janvier 2024, le dernier trimestre de l'année 2023 s'est conclu par l'installation de zones pilotes sur les communes de Ferrières-en-Gâtinais et Montargis. En effet, afin d'instaurer le tri à la source des biodéchets, 4 emplacements de composteurs partagés ont été déterminés à Ferrières-en-Gâtinais, et 22 points de collecte en abri-bacs ont été mis en place sur Montargis. Ces différentes installations permettent à la collectivité et aux administrés d'expérimenter et de s'approprier ces dispositifs lors de la phase test avant un déploiement sur le reste du territoire.

Ainsi, la ville de Montargis a accepté d'être équipée de 25 abri-bacs, inaugurés et mis en service le 5 octobre 2023. Dès lors, les collectes hebdomadaires ont été assurées par la 3CBO et les deux guides composteurs du SMIRTOM. En collaboration avec la ville, des points propices ont été déterminés afin d'installer les abribacs dans l'hypercentre et le quartier de la Chaussée. Les dispositifs ont été placés dans un rayon de 250 mètres afin de permettre aux habitants d'y accéder aisément. Deux modèles d'abri-bacs ont été disposés, afin de pouvoir évaluer la qualité de l'équipement et son évolution dans son utilisation quotidienne.



Distribution et sensibilisation

Le SMIRTOM a fait appel à une société spécialisée afin de réaliser la communication et la sensibilisation des habitants de Montargis Hypercentre et de La Chaussée. Ainsi, quatre agents ont été formés en interne pendant quelques jours en amont du début de la mission, afin d'assimiler toutes les informations relatives au territoire et au tri à la source des biodéchets. L'hypercentre de Montargis ainsi que le quartier de La Chaussée comptabilisaient 2500 foyers à sensibiliser. Les ambassadeurs du tri formés pour l'occasion se sont présentés au domicile des administrés afin de leur distribuer gratuitement le kit biodéchets, comprenant un bio-seau, un lot de 50 sacs kraft et de la documentation. Ces derniers ont également rappelé les consignes de tri aux administrés volontaires. Sur les 2500 foyers ciblés, 1460 ont été sensibilisés et ont obtenu un kit biodéchets. Les administrés malheureusement absents lors du passage des ambassadeurs du tri pour la distribution peuvent se présenter en mairie de Montargis, au service Vie dans la Ville, afin de réclamer gratuitement leur kit.



LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Collecte et caractérisations

Dès lors que les premiers kits ont été distribués et les abri-bacs mis en service, les collectes de biodéchets ont débuté le 10 octobre. Une convention tripartite a été établie avec la 3CBO afin de bénéficier dans un premier temps de leur benne étanche et ainsi assurer la collecte hebdomadaire. Les biodéchets de l'hypercentre de Montargis et du quartier de La Chaussée sont collectés chaque mardi matin par les deux guides composteurs du SMIRTOM.



Le compostage partagé



En plus des abri-bacs installés à Montargis, le SMIRTOM a également mis en place des composteurs partagés dans le centre-bourg de la commune de Ferrières-en-Gâtinais. En collaboration avec la commune, 4 points ont été soigneusement sélectionnés pour assurer une accessibilité optimale aux composteurs pour les habitants de la commune, en les plaçant à des endroits centraux et stratégiques. La solution du compostage partagé offre une approche plus conviviale pour la gestion des biodéchets, permettant ainsi aux Ferriérois de s'impliquer activement dans le processus de compostage et de contribuer à la valorisation de leurs déchets. Pour faciliter le tri des biodéchets, des bioseaux sont mis à disposition pour tous les usagers volontaires.

L'entretien et la maintenance des composteurs sont assurés en partenariat avec les services techniques de la commune, ainsi qu'avec les guides composteurs du SMIRTOM.

En 2024 : Mise en vente de composteurs individuels en bois, créés localement par l'ESAT les Rateliers d'Amilly.



INDICATEURS FINANCIERS

*Les indicateurs financiers sont basés
et extraits de la matrice des coûts,
validée par l'ADEME selon la méthode
ComptaCoût®*



LES PRINCIPAUX CONTRATS

I- Prestations de collecte, transport et traitement

CONTRATS COLLECTE TRANSPORT ET TRAITEMENT		2022 TTC	2023 TTC	EVOL.
SUEZ RV ENERGIE	Incineration	4 356 593,74 €	5 042 901,54 €	15,75 %
	Transport – Traitement des DIB	528 856,98 €	595 189,61 €	12,54 %
	Démantèlement Broyeur compost OM	8 276,40 €	8 276,40 €	0,00 %
	Travaux d'amélioration de la performance énergétique	215 388,82 €	198 000,00 €	-8,07 %
SOREPAR	Tri - transport Emballages et Journaux Revue Magazines	881 118,86 €	711 031,29 €	-19,30 %
PAPREC GRAND ILE DE FRANCE	Traitement des plâtres	167 120,10 €	136 674,44 €	-18,22 %
	Transport et traitement de bois broyé	-	47 172,44 €	-
MESNAGER SERVICES	Transport plâtre	6 506,02 €	16 055,02 €	146,77 %
VEOLIA	Tri des cartons bruns	50 928,86 €	54 368,58 €	6,75 %
ALPEJ	Collecte des cartons des professionnels	22 200,00 €	22 230,00 €	0,14 %
SEPUR	Traitement des ferrailles	26 528,54 €	28 568,24 €	7,69 %
SEPUR	Gravats inertes valorisables	82 121,77 €	82 710,58 €	0,10 %
SEPUR	Gravats inertes non valorisables	508,20 €		
SEPUR	Déchets verts transport et traitement	62 811,04 €	49 286,18 €	-21,53 %
3CBO	Collecte des biodéchets	23 415,12 €	25 822,00 €	5,29 %
DECHAMBRE	Enlèvement des déchets verts excédentaires	292 067,12 €	337 300,10 €	15,49 %
	Broyage, criblage des déchets verts			
	Broyage du bois issu des déchèteries			
MARTIN	Produits dangereux – huiles usagées	84 926,08 €	71 740,68 €	-15,53 %
CPO	Combustile	35 777,90 €	-	-
TOTAL ENERGIES PROXI NORD OUEST	Combustile	-	38 196,35 €	-
PICOTY GAZ	Gaz engins	40 222,80 €	49 046,29 €	21,94 %
FAP	Chantier réinsertion / démantèlement des DEEE et nettoyage des points d'apports volontaires	10 298,48 €	10 599,39 €	2,92 %
PICOTY AVIA	Carburant	455 729,35 €	469 124,97 €	2,94 %
TOTAL MARKETING	Carburant	-	9 262,94 €	-
TOTAL CONTRATS		7 377 176,12 €	8 340 857,44 €	13,06 %

2- Autres contrats et prestations (liste non exhaustive)

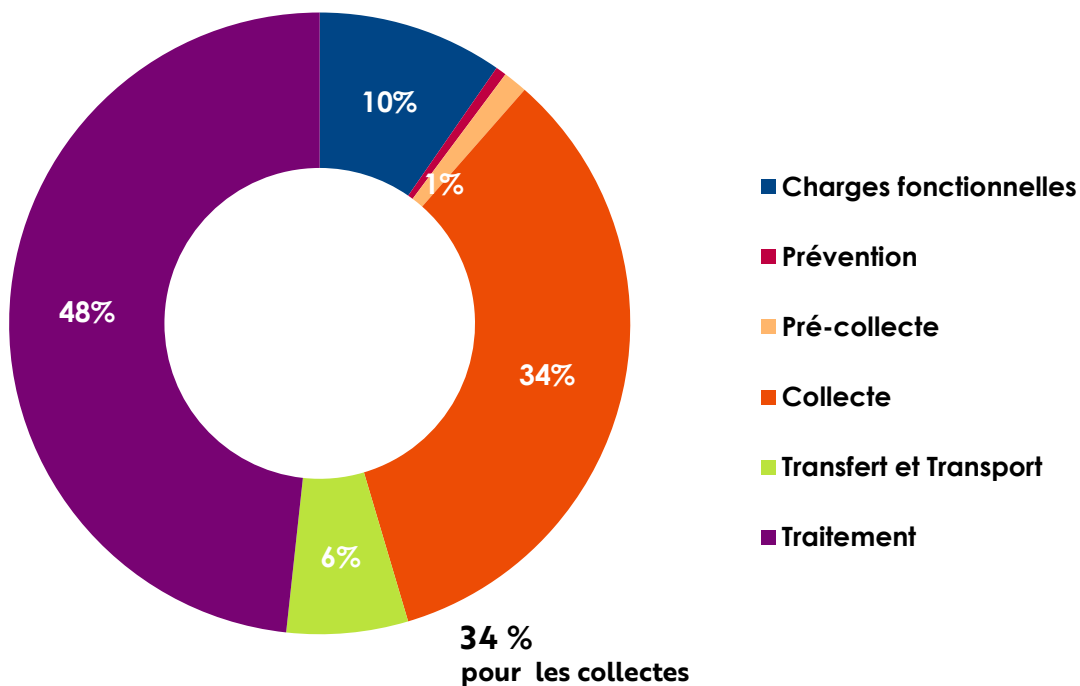
AUTRES CONTRATS ET PRESTATIONS		2022 TTC	2023 TTC	EVOL.
ACHAT PUBLIC	Procédure de dématérialisation	2 427,60 €	2 606,77 €	7,38 %
ADRIAL CONSEIL	Assistance maîtrise d'ouvrage - DSP	22 704,00 €	11 550,00 €	-49,13 %
ALEXIS ROBERT	Fournitures de bricolage divers services	13 596,22 €	10 664,82 €	-21,56 %
APAVE	Vérification périodique des appareils de levage – divers diagnostics	262,85 €	294,60 €	12,08 %
BCF	Vérifications semestrielles appareil de levage et formations CACES	16 749,35 €	22 908,50 €	36,77 %
BIMPLI	Tickets restaurants	105 865,80 €	142 687,50 €	34,78 %
BODET	Contrat assistance Accès et Gestion du temps	6 264,59 €	5 656,91 €	-9,70%
BUREAU VERITAS	Formation, assistance conseil en sécurité risques ATEX	-	6 264,00 €	-
C DESIGN	Fourniture adhésifs et panneaux extérieurs	4 163,64 €	2 292,12 €	-44,95 %
CENTRAPHONE	Téléphonie fixe et abonnements fibre		2 445,78 €	
CHAMBERSIGN	Abonnement certificat signature électronique	324,00 €	1 008,00 €	211,11 %
CIRIL	Hébergement Logiciel comptabilité et RH - Maintenance et formations	18 624,87 €	30 546,92 €	64,01 %
CITEXIA	Etude accompagnement refonte du financement redevance spéciale	-	14 970,00 €	
CLOVIS LOCATION	Location polybenne grue		8 724,62 €	-
CONCEPT SERVICES	Abonnement Microsoft EXCHANGE	6 153,55 €	7 663,72 €	24,54 %
CORIOLIS	Télécommunication mobile	3 311,75 €	9 320,88 €	181,45 %
DARDONVILLE	Fourniture vêtements de travail	29 715,65 €	46 976,35 €	58,09 %
DIGI VALUE	Maintenance informatique	8 031,05 €	3 407,17 €	-57,58 %
DI SERVICES	Transport et traitement des bouteilles de gaz		15 492,00 €	
DOCAPOST	Abonnement Fast signature	2 817,11 €	4 473,83 €	58,81 %
DYADEM	Fourniture de bureau		2 808,21 €	
EDF	Fournisseur électricité	91 387,75 €	71 528,19 €	-21,73 %
ESE	Achat de bacs OMR	46 618,44 €	43 937,10 €	-5,75 %
EUROMASTER	Entretien des pneumatiques et fournitures	40 967,14 €	34 059,14 €	-16,86 %
FINKBEINER	Maintenance intervention – colonnes mobiles atelier	1 815,76 €	1 307,50 €	-27,99 %
FISPAR	Location BOM	189 830,87 €	186 511,40 €	-1,75 %
GROUPAMA ASSURANCES	Assurances véhicules	71 937,92 €	82 702,11 €	14,96 %
IMPRIMERIE LELOUP	Impression supports de communication etc..	10 792,80 €	7 972,80 €	-26,13%
JTS CONSEIL	Réalisation de supports de communication : site internet etc...	9 674,35 €	15 856,66 €	63,90 %
KONICA MINOLTA BUSINESS	Location photocopieurs + fournitures	12 420,20 €	11 301,73 €	-9,01 %
LA CELTIQUE INDUSTRIELLE	Fourniture de produits d'entretien	5 895,36 €	8 751,47 €	48,45 %
LA POSTE	Frais d'affranchissement	1 456,82 €	1 505,15 €	3,32 %

LES PRINCIPAUX CONTRATS

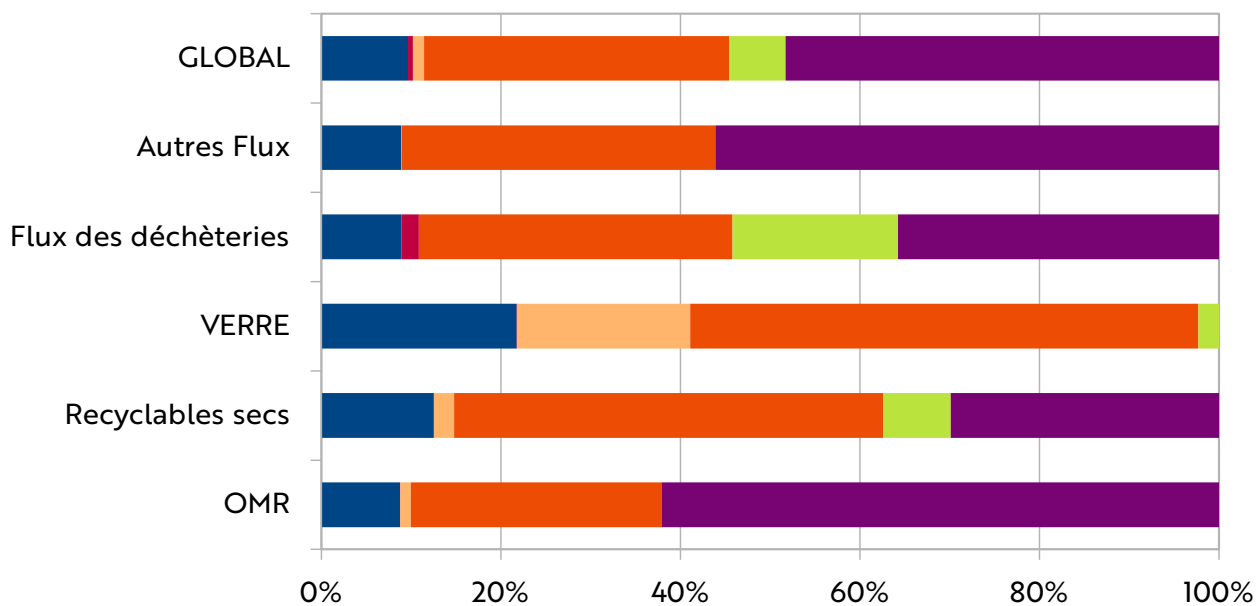
AUTRES CONTRATS ET PRESTATIONS		2022 TTC	2023 TTC	EVOL.
LECLERC DESIRE/ LTM GROUPE OPERATIONS	Entretien de l'installation sanitaire, réseaux et canalisations chauffage etc.	2 208,74 €	11 449,08 €	418,35 %
LEYTON - CTR	Etude TVA	-	12 781,80 €	-
LOCAM/ CENTRAPHONE	Location matériel téléphonique : standard et postes fixes	-	4 241,51 €	-
LOIRET TRUCKS ETS DOURS	Fourniture pièces mécaniques	22 355,24 €	12 624,97 €	-43,53 %
LOXAM RENTAL	Location de chariots télescopiques + réparations + carburant	41 410,00 €	38 185,62 €	-7,79 %
LYOVEL	Location fontaines à eau, distributeurs de boissons	8 430,76 €	9 095,58 €	7,89 %
MERLIN TP	Divers travaux de voiries sur les sites	72 417,56 €	55 560,68 €	-23,28 %
MINEBEA INTEC	Vérification périodique pont bascule de Corquilleroy	1 444,80 €	1 463,88 €	1,32 %
MON SERRURIER	Réparations diverses portes	26 750,00 €	19 840,00 €	-25,83 %
MOREAU INCENDIE	Vérification annuelle et remplacement des extincteurs	2 690,24 €	4 236,33 €	57,47 %
NOVACOM/CLS	Maintenance, abonnements GPS et géolocalisation	5 637,60 €	5 637,60 €	0,00 %
PALFINGER France	Interventions dépannage grue	3 485,35 €	11 117,47 €	218,98 %
PN LE PROPRE NETTOYAGE	Nettoyage et propreté des bâtiments (remplacement de ONET)	-	40 725,27 €	-
PRESLES FREDERIC	Divers travaux d'électricité	13 173,60 €	13 788,00 €	4,66 %
PROPIMEX	Vêtements de travail	3 148,65 €	2 685,59 €	-14,71 %
SAS MALET	Désamiantage bâtiments		26 074,32 €	-
SELVI LORIN	Fourniture de pièces mécaniques et interventions	21 560,57 €	52 035,51 €	141,35 %
SGA MEYER	Vidange et déshuilage des sites + Curage et nettoyage des colonnes enterrées	25 779,94 €	34 181,59 €	32,59 %
SMI VAN BEEK	Fourniture de pièces mécaniques et interventions	33 835,67 €	63 934,54 €	88,96 %
STRADA	Maintenance logiciel	250,33 €	269,23 €	7,55 %
Suez EAU France	Eau et assainissement	15 909,77 €	6 374,06 €	-59,94 %
TECHNI CONTRÔLE	Contrôle technique des véhicules	1 330,00 €	1 553,00 €	16,77 %
TERBEG MATEC SAS	Pièces mécaniques - interventions	7 559,31 €	858,74 €	-88,64 %
WEKA	Abonnement documentation RH	2 903,45 €	3 006,20 €	3,54 %
WILLIS TOWERS WATSON France	Assurances du personnel	-	102 046,61 €	-

1- La répartition des charges

48 %
du coût est imputable
au traitement des déchets



2023



LES COÛTS DE SERVICE

2- La répartition des coûts complets par étape technique et par flux

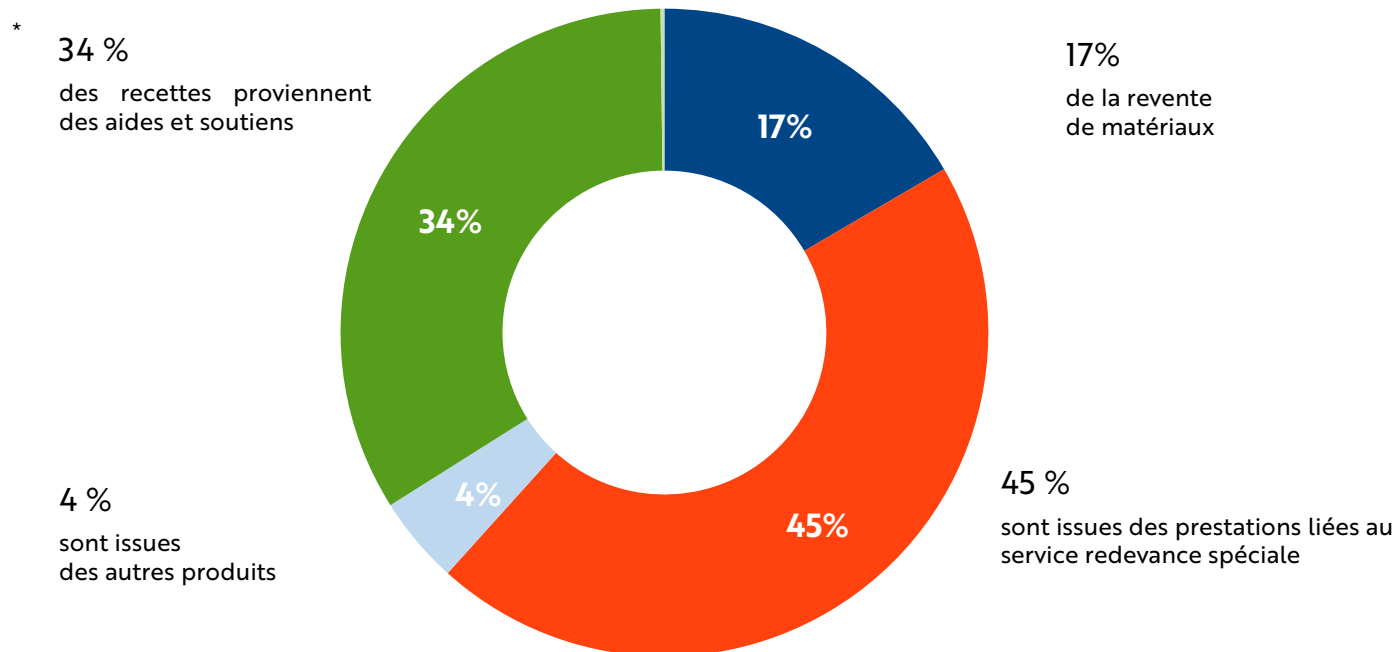
	Charges fonctionnelles		Prévention		Pré-collecte	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
OMR	617 078,00 €	601 816,00 €	0,00 €	3 123,00 €	90 154,00 €	79 409,00 €
Recyclables secs	325 437,00 €	282 823,00 €	0,00 €	234,00 €	76 081,00 €	51 000,00 €
Verre	57 111,00 €	50 438,00 €	0,00 €	148,00 €	43 003,00 €	44 731,00 €
Flux des déchèteries	368 908,00 €	340 264,00 €	47 536,00 €	74 276,00 €		0,00 €
Autres Flux	50 120,00 €	65 709,00 €	0,00 €	164,00 €		200,00 €
GLOBAL	1 418 654,00 €	1 341 050,00 €	47 536,00 €	77 945,00 €	209 238,00 €	175 340,00 €

	Collecte		Transfert et Transport		Traitement	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
OMR	1 686 803,00 €	1 916 152,00 €	0,00 €	0,00 €	3 690 192,00 €	4 259 138,00 €
Recyclables secs	947 208,00 €	1 077 716,00 €	170 492,00 €	169 378,00 €	697 470,00 €	673 807,00 €
Verre	109 294,00 €	131 252,00 €	7 914,00 €	5 325,00 €	0,00 €	0,00 €
Flux des déchèteries	1 155 753,00 €	1 334 093,00 €	542 536,00 €	703 972,00 €	1 450 217,00 €	1 363 478,00 €
Autres Flux	189 363,00 €	257 891,00 €		0,00 €	269 410,00 €	414 078,00 €
GLOBAL	4 088 421,00 €	4 717 104,00 €	720 942,00 €	878 675,00 €	6 107 289,00 €	6 710 501,00 €

	TOTAL	
	2022	2023
OMR	6 084 227,00 €	6 859 638,00 €
Recyclables secs	2 216 688,00 €	2 254 958,00 €
Verre	217 322,00 €	231 894,00 €
Flux des déchèteries	3 564 950,00 €	3 816 083,00 €
Autres Flux	508 893,00 €	738 042,00 €
GLOBAL	12 592 080,00 €	13 900 615,00 €

Un affinement des charges fonctionnelles vis à vis des charges techniques donne lieu à des variations sur les dépenses par étape technique.

A/ Répartition des recettes (hors TEOM)



	Aides et soutiens	Ventes de matériaux	Prestations à des tiers : redevance spéciale	Autre produits ventes de bacs...	TOTAL
OMR	11 937,00 €	- €	960 479,00 €	83 097,00 €	1 055 513,00 €
VERRE	23 158,00 €	52 877,00 €	12 252,00 €	- €	88 287,00 €
Recyclables secs	806 363,00 €	201 825,00 €	- €	- €	1 008 188,00 €
Flux des déchèteries	121 023,00 €	204 003,00 €	178 825,00 €	7 038,00 €	510 889,00 €
Autres flux *	- €	14 271,00 €	134 072,00 €	34 852,00 €	183 195,00 €
GLOBAL 2023	962 481,00 €	472 976,00 €	1 285 628,00 €	124 987,00 €	2 846 072,00 €
Global 2022	1 083 054,00 €	923 546,00 €	1 193 990,00 €	60 506,00 €	3 261 096,00 €
ÉVOLUTION	-120 573,00 €	-450 570,00 €	91 638,00 €	64 481,00 €	-415 024,00 €

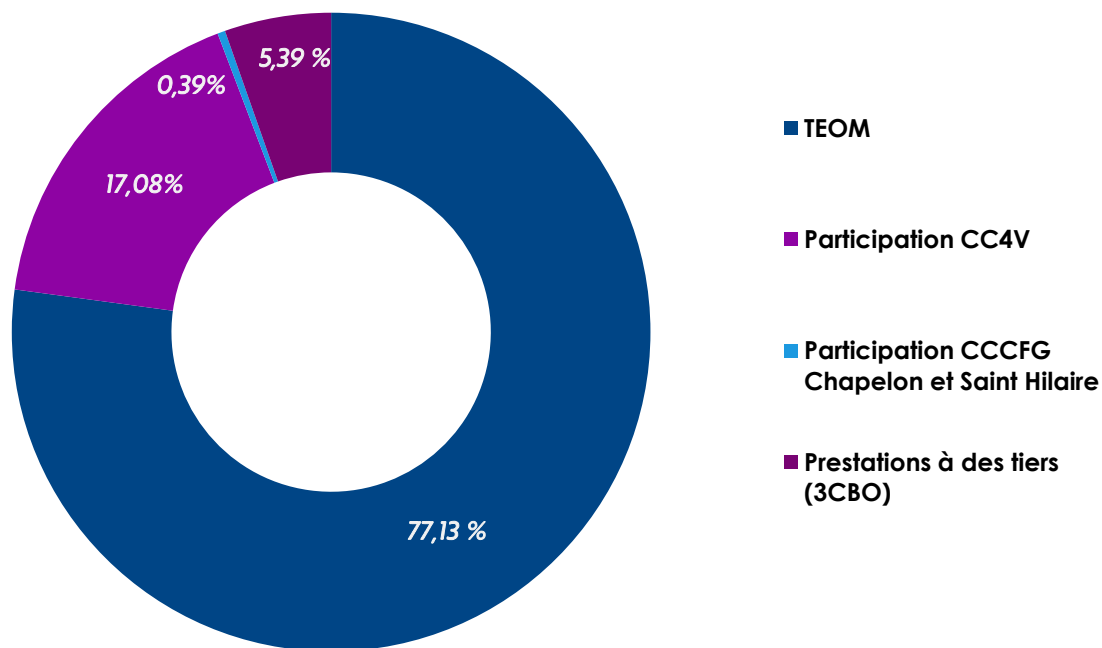
La diminution des tonnages de Collecte Sélective, emballages et journaux revues magazines sont la conséquence de la baisse des ventes de matériaux. S'ajoute à celle-ci le montant des soutiens CITEO liés aux tonnages valorisés.

Le service aux professionnels quant à lui permet de rapporter 91 000 € supplémentaires sur la collecte des Ordures Ménagères des gros producteurs.

* Les autres flux : collecte redevance spéciale des cartons bruns et biodéchets des gros producteurs.

LES RECETTES

B/ Participations



Participations des collectivités

TEOM (AME)	9 637 153,00 €
Participation CC4V	2 134 674,00 €
Participation CCCFG : Chapelon et Saint Hilaire	48 628,24 €
Prestations à des tiers (3CBO)	674 009,90 €
GLOBAL	12 494 465,14 €

Montant des dépenses de fonctionnement au compte administratif 2023 : 13 535 222,72 €

Les participations couvrent 92 % des dépenses de fonctionnement au lieu de 87 % l'an passé.



SMIRTOM Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Montargis 2023

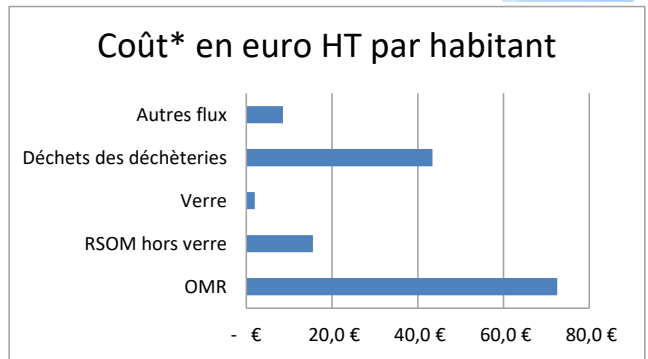
Typologie d'habitat : Mixte à dominante rurale
Population : 80 203

Vos coûts



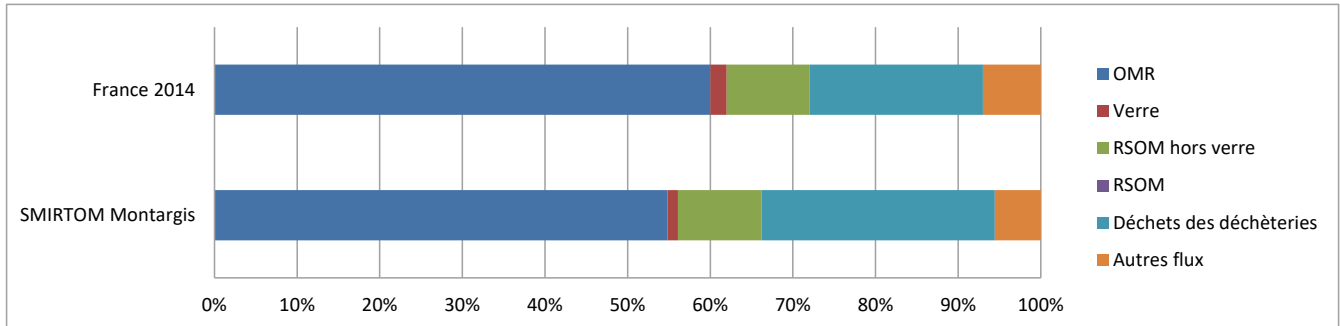
Coût* en euro HT par habitant

Flux collectés	Votre collectivité	France - Milieu Mixte à dominante rurale
OMR	72,5 €	46,0 €
RSOM hors verre	15,5 €	5,0 €
Verre	1,9 €	1,0 €
Déchets des déchèteries	43,4 €	25,0 €
Autres flux	8,5 €	2,0 €
Tous flux	142,0 €	79,0 €

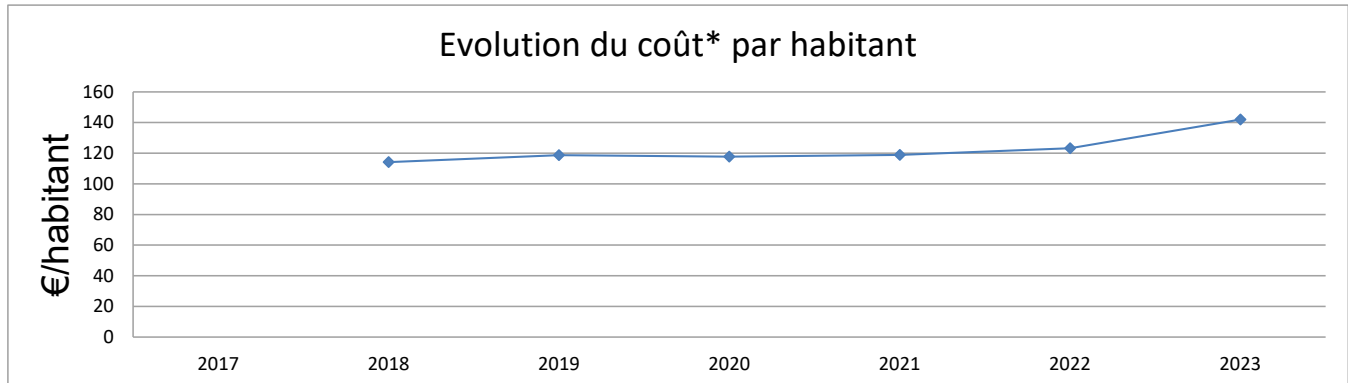


OMR : Ordures ménagères résiduelles
RSOM hors verre : Recyclables secs des ordures ménagères hors verre

Répartition du coût* par flux



Evolution du coût*



Ces coûts sont également disponibles en €/tonne dans votre Matrice des coûts sur SINOE® et les coûts nationaux sont consultables dans la synthèse du référentiel national des coûts.

[Télécharger la synthèse](#)

* Coût aidé (hors TVA) : ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens

LA FICHE DE SYNTHÈSE 2023



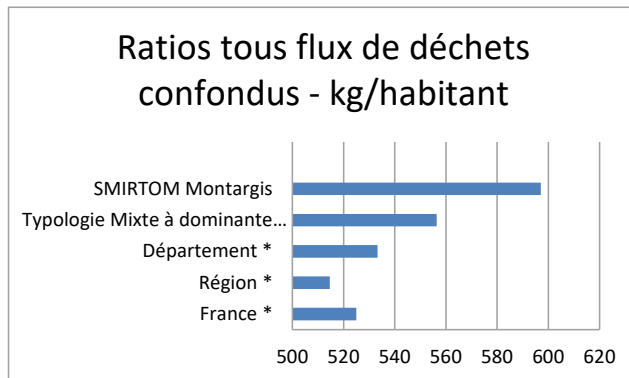
Fiche de synthèse de la collectivité



Vos tonnages

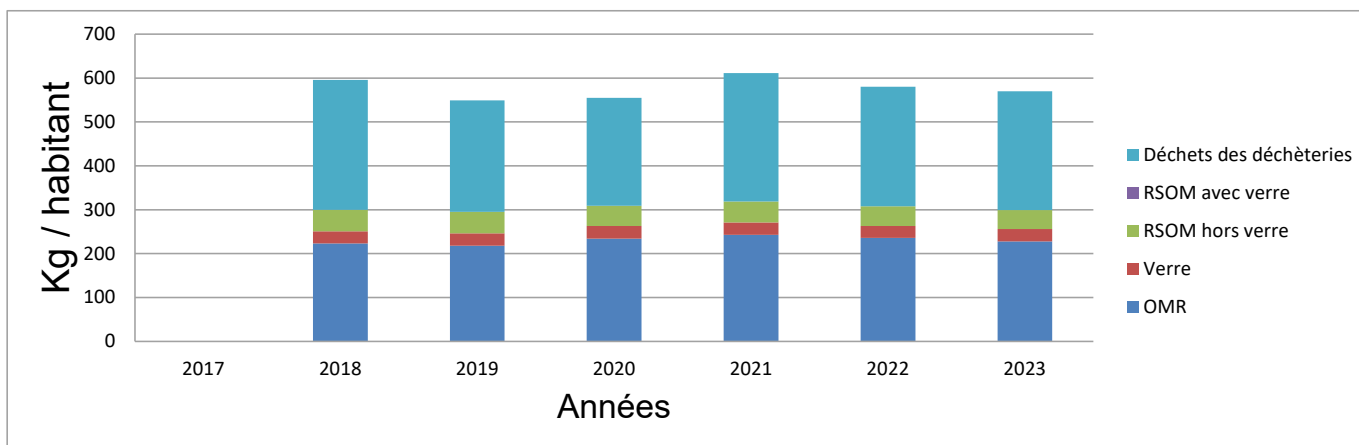
Quantités collectées et comparaison avec des valeurs de référence

Flux collectés par votre collectivité	Kg/hab	Tonnage collecté
OMR	228	24 254
RSOM hors verre	43	3 487
Verre	28	2 213
Déchets des déchèteries	271	21 748
Autres flux	27	2 459
Tous flux	597	54 161



(*) Donnée issue de la dernière enquête collecte publiée par l'ADEME

Evolution des quantités collectées de votre collectivité



Commentaires

Source des données

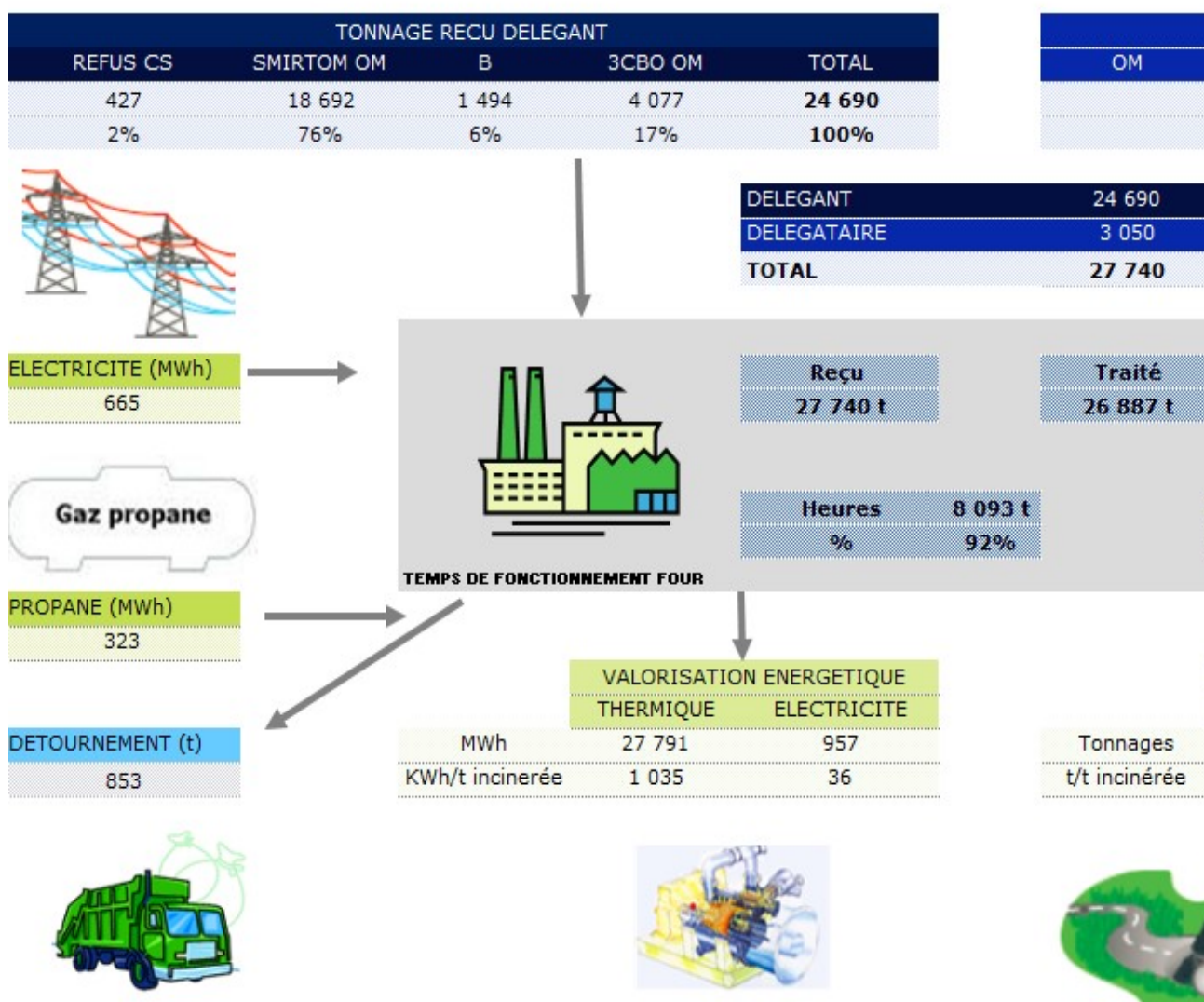
Cette fiche est alimentée par les données de la Matrice des coûts renseignée par la collectivité et validée par l'ADEME. Le positionnement de la collectivité est réalisé à partir du « Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets » et de l'« Enquête collecte », études réalisées par l'ADEME.

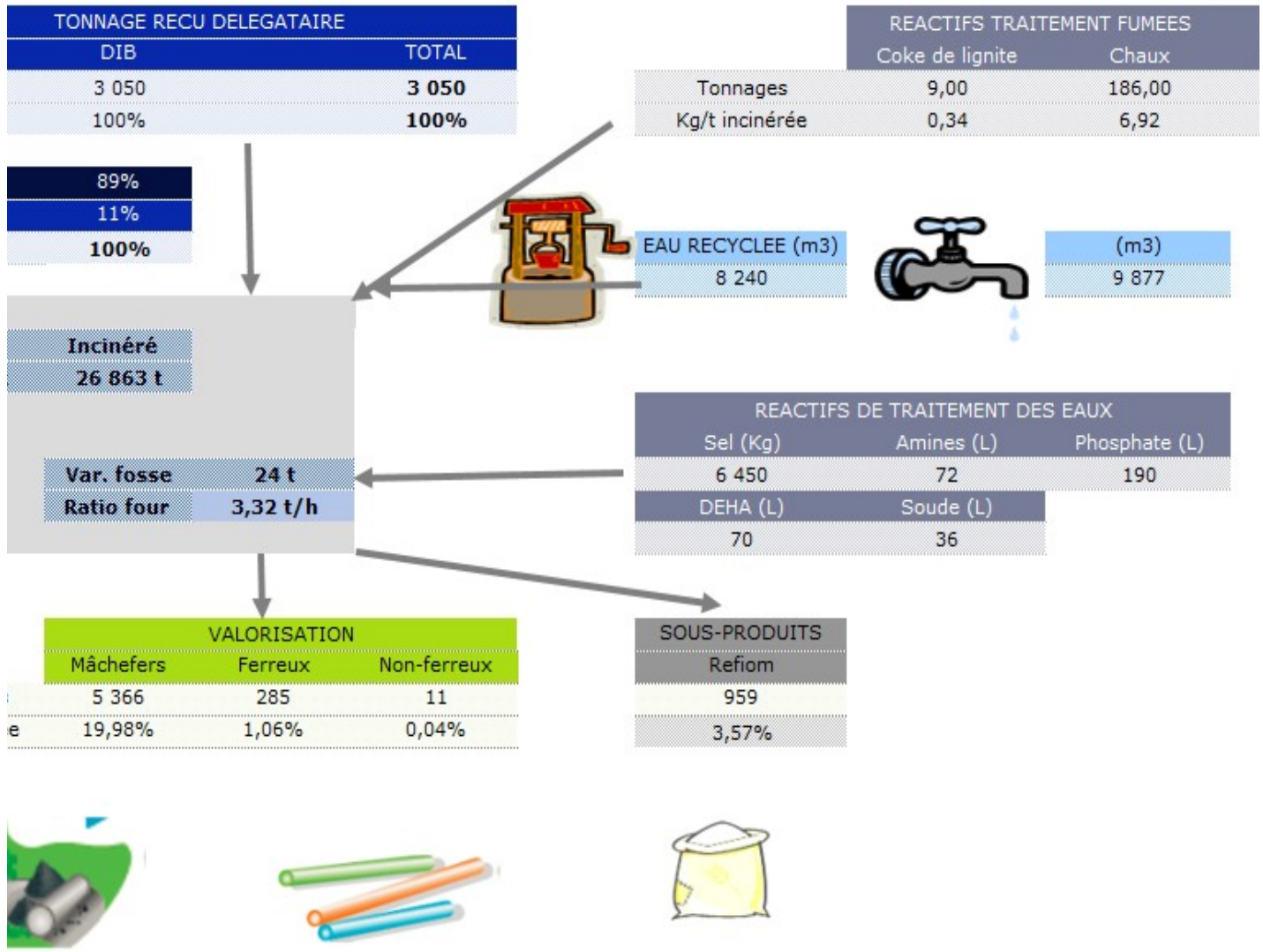
3CBO :	Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouagne
ALPEJ :	Association Locale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
A.M.E :	Agglomération de Montargis Et rives du loing
APV :	APport Volontaire (collecte réalisée au moyen de bacs collectifs ou colonnes à déchets).
B.O.M :	Benne de collecte des Ordures Ménagères
C.C.4.V :	Communauté de Communes des Quatre Vallées
CS :	Collecte Sélective
CCCFG :	Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais
CSDU :	Centre de Stockage des Déchets Ultimes ou ISDND maintenant
DMS :	Déchets Ménagers Spéciaux
DTQD :	Déchets Toxiques en Quantité Dispersée
DEEE :	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
EMR :	Emballages Ménagers Recyclables
ISDND :	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
OMR :	Ordures Ménagères Résiduelles
PET :	Polyéthylène
PEHD :	Polyéthylène Haute Densité
REFIOM :	Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
RS :	Redevance Spéciale
SMIRTOM :	Syndicat Mixte de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères
UVE :	Unité de Valorisation Énergétique

Suez RV Energie – Région Centre Val de Loire

8 Synthèse des flux 2023

SYNTHESE DES FLUX - TONNAGE ET VALORISATION 2023







SMIRTOM

DE LA RÉGION
DE **Montargis**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

SMIRTOM de la région de Montargis
20, route de Chaumont
45120 CORQUILLEROY